

# 16<sup>ème</sup> TRAIL DES LUMIERES – 17 Octobre 2020

## REGLEMENT

### **PREAMBULE COVID 19 :**

Toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité d'aménager les courses en fonction de l'évolution de l'épidémie de coronavirus.

Le nombre de courses proposées, les horaires, les ravitaillements, les lieux de retrait des dossards... seront susceptibles d'être modifiés.

### **Article 1 : ORGANISATION**

**Le Trail des Lumières** est organisé par l'association Courir sur des Légendes située à Villers les Nancy. Elle possède son propre site web : [www.courirsurdeslegendes.fr](http://www.courirsurdeslegendes.fr)

### **Article 2 : PRINCIPE**

**Le Trail des Lumières** est une manifestation constituée de 3 parcours forestiers de 3 distances différentes. Les courses s'effectuent en grande partie de nuit et sont limitées en nombre de participants. Départs par vagues.

- Trail 13 km\* limité à **500** participants
- Trail 21 km\* limité à **500** participants
- Trail des Lumières 35 km\* par équipe de 2 ou individuel limité à **300** participants

\* Distances données à titre indicatif sous réserve de vérifications kilométriques.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques.

### **Article 3 : CONCURENTS**

**Le Trail des Lumières** est une compétition ouverte à toute personne adulte. Les mineurs d'au moins 16 ans sont autorisés à participer au 13 km uniquement sous réserve d'une autorisation parentale écrite et remise à l'inscription. Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

**Toute inscription à la course valide obligatoirement la charte du coureur éditée par la FFA :** [https://www.athle.fr/pdf/docffa/recommandations\\_sanitaires\\_running.pdf](https://www.athle.fr/pdf/docffa/recommandations_sanitaires_running.pdf)

### **Article 4 : HORAIRES**

- 14H30 : Accès possible au site d'accueil
- 14H30 - 17H00 : Remise des dossards du 35km
- 17h30 : Départ du 35 km par vagues de 100 toutes les 3 minutes
- 15H00 - 17H30 : Remise des dossards du 21km
- 18h00 : Départ du 21 km par vagues de 100 toutes les 3 minutes
- 16H00 – 18H30 : Remise des dossards du 13km
- 19h00 : Départ du 13KM par vagues de 100 toutes les 3 minutes
- 20H30 : Remise des prix
- 22h00 : Arrivée des derniers coureurs

***Des remises de dossards anticipées auront lieu au magasin Décathlon Houdemont et dans la salle ..à Villers les Nancy la semaine précédent l'événement.***

## Article 5 : INSCRIPTIONS

### 5.1 Formalités administratives

- ➔ Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur le site **www.chronopro.net** et seront ouvertes à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'au 10 octobre 2020 à 20H00 **dans la limite des places disponibles.**
- ➔ **Téléchargement en ligne de votre certificat médical ou licence.**

### 5.2 : Certificat médical

Chaque athlète court sous sa propre responsabilité et devra fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou du sport en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'événement. Il sera possible également de fournir **une photocopie d'une licence délivrée par la FFA**. Les licences FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP seront acceptées uniquement si mention de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou course à pied en compétition.

### 5.3 Droits d'engagement

- **13 km : 13 € par coureur**
- **21 km : 20 € par coureur**
- **35 km : 23 € par coureur**

Ces tarifs incluent : le dossard avec puce intégrée, le lot remis à chaque participant, le ou les ravitaillements

Vous pourrez vérifier votre inscription sur le site [www.chronopro.net](http://www.chronopro.net)

### 5.4 Changement de nom

Aucun changement ne sera accepté. Un concurrent ne pourra céder son dossard.

### 5.5 Remboursement

Tout coureur inscrit pourra être **remboursé du montant total des frais d'inscriptions (hors frais bancaires) en cas d'annulation de la course sur décision préfectorale.**

**Tout coureur préalablement inscrit au 7km sera remboursé intégralement du montant total des frais d'inscriptions (hors frais bancaires).**

## Article 6 : RAVITAILLEMENTS

**Afin de respecter les gestes barrières, les ravitaillements sont limités. Seuls les bénévoles sont habilités à servir les coureurs. Un sac sera distribué à chaque participant à l'arrivée.**

- 13 km : ravitaillement à l'arrivée
- 21 km : 1 ravitaillement en course et 1 ravitaillement à l'arrivée
- 35 km : 2 ravitaillements en course et 1 ravitaillement à l'arrivée

Chaque coureur devra assurer son autonomie partielle liquide et solide.

## Article 7 : MATERIEL OBLIGATOIRE (L'organisation se réserve le droit de contrôler les sacs)

- **Port du Masque obligatoire pour tous les coureurs sur les 500 premiers mètres et aux ravitaillements**
- **Gobelet personnel obligatoire pour le 35 km et le 21 km**
- **Lampe frontale**
- Une réserve alimentaire et en eau (0,5l minimum) sur le 20 km et le 35 km
- Un portable ou un sifflet sur le 20 km et le 35 km
- Bâtons autorisés

## Article 8 : **ENCADREMENT ET SECURITE**

Une cinquantaine de bénévoles (4x4, VTT ou piétons) sont répartis sur l'ensemble du parcours pour la sécurité, le balisage et les ravitaillements.

Des postes de secours sont placés à mi-parcours ainsi qu'à l'arrivée.

**Les traversées de route se font aux ordres des signaleurs. Les coureurs acceptent de fait d'être stoppés momentanément en cas de danger.**

## Article 9 : **CONTROLE ET PENALITES**

Des commissaires de course postés ou à VTT sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur l'ensemble du parcours ; Des points de contrôles sont installés sur le parcours. Le dossard doit être mis en évidence et pour le Trail par équipe, les 2 équipiers doivent impérativement franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Les contrôleurs sont habilités à mettre hors-course un coureur ou une équipe en difficulté ou ne pouvant arriver dans les délais. Dans ce cas, le transfert vers l'arrivée est effectué dans les véhicules de l'organisation.

**Pour le 35 km : barrière horaire à 20h30 au 23<sup>ème</sup> KM, ravitaillement N°2.**

### → **Pénalités**

- Non respect des règles de sécurité et des règles sanitaires : hors course
- Tricherie ou dopage avérés : hors course
- Jet de déchets hors des zones de ravitaillement : hors course
- Assistance illégale : non classé
- Equipe désunie (formule 35km duo) aux contrôles ou à l'arrivée : non classée

Le jury est composé de 3 personnes : le Directeur de course, un représentant de CSDL et un représentant des commissaires. Le jury doit être saisi avant la proclamation officielle des résultats ; ses décisions sont sans appel.

## Article 10 : **ASSURANCE**

L'organisation a souscrit une police d'assurance RC organisateur, conformément à la législation en vigueur. Chaque coureur court sous sa propre responsabilité.

## Article 11 : **CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers au scratch, 3 premières femmes de chaque épreuve et aux 3 premières équipes au scratch, mixte et féminine du 35km.

## Article 12 : **DROITS D'IMAGE ET DE SPONSORING**

De par leur engagement, les concurrents du **Trail des Lumières** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être utilisés et diffusés par les organisateurs.

Chaque concurrent est libre de se faire parrainer et d'arborer ses propres couleurs.

## Article 13 : **VOL D'AERONEF**

Tout survol des zones de départ et d'arrivée de la course ainsi que des parcours sont interdits. Seul le survol du drone lié à l'organisation est autorisé.

**Contact** : si vous souhaitez rentrer en contact avec les organisateurs, vous pouvez envoyer un mail à :  
[ludivine.ahthon@gmail.com](mailto:ludivine.ahthon@gmail.com)